

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2023

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE DANS LES DOMAINES DE L'ÉCONOMIE, DE LA SANTÉ, DU TRAVAIL,
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE - (N° 619)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CD20

présenté par

M. Villedieu, M. Barthès, M. Beaurain, M. Blairy, M. Bovet, Mme Cousin,
Mme Da Conceicao Carvalho, M. Dragon, M. Grenon, Mme Alexandra Masson et M. Meurin

ARTICLE 26 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la continuité de l'amendement de suppression de l'article 26 et de l'ensemble de la transposition en droit français en l'état de l'euro-vignette et pour les mêmes raisons, cet amendement vise à supprimer son application en Alsace.